



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mercredi 29 avril 2022 à 11H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
- 3.1 Appels d'offres TP 2022-04-002 / Mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées, approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO
- 3.2 Appels d'offres TP 2022-04-003 / Surveillance de la mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées, approbation du devis et autorisation d'aller sur le SEAO
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **22-04-122**

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 APPELS D'OFFRES TP 2022-04-002 / MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER SUR LE SEAO

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu en date du 27 avril 2022 la confirmation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte des changements climatiques de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet des eaux usées dans le secteur des Mélézes;



ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu en date du 27 avril 2022 la confirmation de l'acceptation de ce projet au volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'une aide financière d'un montant maximal de 1 479 000 \$;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les travaux prévus à l'automne 2022;

ATTENDU QUE l'estimation du coût total de ces travaux est de plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux, mentionné ci-dessus, nécessite de procéder à un appel d'offres public, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-123**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'inspecteur municipal, à procéder à un appel d'offres public sur le site du SEAO du journal Constructo pour la mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

3.2 APPELS D'OFFRES TP 2022-04-003 / SURVEILLANCE DE LA MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER SUR LE SEAO

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a reçu en date du 27 avril 2022 la confirmation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte des changements climatiques de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet des eaux usées dans le secteur des Mélézes;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent doit retenir les services de deux professionnels pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE l'estimation du coût total de surveillance de ces travaux est de plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE le coût de surveillance de ces travaux, mentionné ci-dessus, nécessite de procéder à un appel d'offres public, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-04-124**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'inspecteur municipal, à procéder à un appel d'offres public sur le site du SEAO du journal Constructo pour la surveillance de la mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.



6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-04-125**

QUE la séance soit levée à 11H10.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier